

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Promouvoir les droits des victimes et rebâtir des communautés plus justes

stratégies locales de réparation dans le cadre du développement

Novembre 2023



Photo de couverture : En Gambie, une femme Kaneleng chante pour des réparations immédiates pour les victimes de violations des droits de l'homme, lors d'un festival organisé par l'ICTJ dans la ville de Basse en décembre 2022, célébrant les femmes et leur rôle dans les processus de justice transitionnelle dans le pays. Les Kanelengs sont des femmes socialement marginalisées en Gambie, qui se servent de la musique et du chant pour transmettre des messages de paix et de résistance, promouvoir les droits humains et critiquer les tares de la société. (Loum Patience/ICTJ)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Promouvoir les droits des victimes et rebâtir des communautés plus justes

stratégies locales de réparation dans le cadre du développement

Novembre 2023

Remerciements

Le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ) remercie toutes les personnes qui ont partagé leur temps, leurs expériences et leurs points de vue au cours des recherches pour cette étude, y compris les nombreux survivants, les membres des familles et des communautés, les journalistes, les membres du système judiciaire et les acteurs du développement et de la société civile. Ce rapport présente les contributions, conclusions et recommandations recueillies pendant deux ans dans quatre pays : Colombie, Gambie, Tunisie et Ouganda. Nous espérons que ces recherches contribueront de manière significative à faire progresser l'accès des victimes aux réparations et qu'elles fourniront des idées et de l'inspiration à ceux qui conçoivent ou mettent en œuvre des politiques de réparation et de développement pour répondre aux préjudices subis par les survivants, leurs familles et leurs communautés.

Nous tenons à remercier nos partenaires en Gambie : Think Young Women et Women's Association for Victims' Empowerment, ainsi que les membres de la Coalition sur les réparations et le genre (Fantanka, the Victims Center, ANEKED, Our Nation Our Voice).

En Tunisie, nous remercions tout particulièrement la Plateforme tunisienne pour les alternatives, l'association Eva Voice, l'Organisation de la femme arabe, l'Organisation mondiale des jeunes leaders, le mouvement El Kamour, l'Union générale tunisienne du travail, les anciens commissaires et le personnel de la Commission vérité et dignité, Dhaoui Moussa (Radio Tataouine), ainsi que les membres du gouvernement qui ont partagé leurs stratégies et leurs expériences, y compris l'Agence du contentieux de l'État.

En Ouganda, nous remercions tout particulièrement Watye Ki Gen, Women's Advocacy Network, Golden Women's Vision Uganda, the Justice and Reconciliation Project, Gulu Women's Economic Development and Globalisation, War Victims and Children's Networking et Refugee Law Project. Merci aux chefs religieux, aux représentants de Ker Kwaro Acholi, aux membres des gouvernements locaux et aux responsables du développement qui ont partagé leurs stratégies et leurs expériences.

L'ICTJ est très reconnaissant à la Fondation philanthropique Wellspring pour son généreux soutien lors des recherches qui ont fourni la base de ce rapport.

Collaborateurs

Ce rapport est le fruit d'une collaboration entre les bureaux nationaux de l'ICTJ en Gambie, en Ouganda, en Tunisie et en Colombie, et son siège à New York. Les personnes suivantes y ont contribué : Didier Gbery et Tuti Nyang en Gambie ; Marianne Akumu, Sarah Kasande et Daniela Diaz Villamil en Ouganda ; Salwa El Gantri en Tunisie ; Veronika Hoelker et Maria Camila Moreno en Colombie ; et Ruben Carranza, Roger Duthie, Emma Merritt-Cuneo, Kelli Muddell, et Elena Naughton à New York.

A propos d'ICTJ

À travers les frontières et les sociétés, le Centre international pour la justice transitionnelle participe à traiter les causes et remédier aux conséquences des violations massives des droits humains. Nous soutenons le droit des victimes à la dignité, combattons l'impunité, et favorisons les institutions fiables et responsables au sein de sociétés émergentes d'un régime répressif ou d'un conflit armé, ainsi que dans des démocraties bien établies où demeurent des injustices historiques ou des abus systémiques. L'ICTJ envisage un monde dans lequel les sociétés brisent le cercle vicieux des violations massives des droits humains et posent des fondations pour la paix, la justice et l'intégration. Pour toute information, visitez **www.ictj.org**

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Pour les sociétés qui ont connu des répressions et conflits violents, aller de l'avant nécessite souvent de s'attaquer aux séquelles de violations graves et généralisées des droits de l'homme, qui comprennent les souffrances, les pertes et la marginalisation subies par les victimes et les communautés touchées. Ces séquelles peuvent constituer ou générer des obstacles importants et durables au bien-être individuel et collectif. Dans de tels contextes, les sociétés réagissent souvent à ces séquelles par une combinaison de mesures de justice transitionnelle qui visent des objectifs complémentaires ou qui se recoupent, à savoir la reconnaissance, la réparation, la responsabilisation et la prévention.

La réparation des préjudices subis par les victimes de violations massives des droits de l'homme est une obligation pour les gouvernements qui ont causé ces violations ou qui n'ont pas su les prévenir.¹ Les réparations visent à reconnaître les victimes, à réparer les dommages endurés, à affirmer les droits que détiennent les victimes et à réduire la probabilité que les violations se reproduisent. Les programmes de réparations peuvent apporter un soutien matériel et symbolique aux niveaux individuel et collectif. Des mesures de justice complémentaires, telles que des réformes et l'obligation de rendre des comptes, peuvent également comporter des éléments réparateurs.

En répondant directement aux préjudices subis par les victimes, les mesures de justice transitionnelle telles que les programmes de réparations contribuent à la réalisation du droit de recours garanti par le corpus des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Compte tenu de l'impact de ces préjudices sur le bien-être général, ces mesures peuvent également être considérées comme un élément du développement durable – un programme mondial visant à améliorer le bien-être des personnes et à établir des sociétés plus égales, pacifiques, justes et inclusives. La justice transitionnelle peut contribuer à surmonter les obstacles au développement en améliorant la capacité d'action des personnes, en reconstruisant les relations sociales et en s'attaquant aux causes sous-jacentes de la violence et de l'exclusion.²

¹ Voir Assemblée générale des Nations unies, « Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire », A/RES/60/147, 16 décembre 2005.

² Voir plus récemment : Groupe de travail sur la justice transitionnelle et l'ODD 16+, "Toward Victim-Centered Change : Integrating Transitional Justice into Sustainable Peace and Development", 2023 ; Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, « Droits de l'homme et justice transitionnelle », Résolution A/HRC/51/23, 30 septembre 2022 ; Assemblée générale des Nations Unies, « Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, Fabián Salvioli. Objectifs de développement durable et justice transitionnelle : ne laisser aucune victime de côté », A/77/162, 14 juillet 2022 ; Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, « Droits de l'homme et justice transitionnelle : rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme », A/

Incarné par les Objectifs de développement durable (ODD) de 2015, le programme de développement durable comprend à la fois un appel universel à l'action et la reconnaissance du fait que chaque pays est confronté à des défis spécifiques. Comme le reconnaît la politique internationale, les mesures de justice transitionnelle peuvent servir de mécanisme pour adapter le développement durable aux contextes locaux. En tant qu'élément central de la justice transitionnelle, la réparation démontre explicitement cette contribution potentielle, et les programmes de réparations peuvent être conçus de manière à renforcer leur contribution au développement durable en termes de processus et de résultats.

Néanmoins, les gouvernements de pays touchés par les conflits et la répression ne donnent souvent pas la priorité aux réparations ou à la justice réparatrice, tandis que ceux qui les mettent en œuvre ne parviennent pas souvent à adopter des approches centrées sur les victimes et sensibles au genre, ou à intégrer leurs programmes dans des processus de changement plus larges, laissant persister les moteurs sous-jacents de la marginalisation, de la violence et des abus.³ En outre, la reconnaissance par la politique internationale du rôle que joue la justice transitionnelle dans le développement ne s'est pas encore traduite par le type de soutien externe qui profiterait le plus aux acteurs locaux et ferait avancer l'agenda des réparations.

Cette étude examine les efforts et stratégies des acteurs locaux pour défendre et façonner les programmes de réparation et la justice réparatrice, et souligne les synergies entre ces efforts et le développement durable dans quatre contextes : la Gambie, l'Ouganda, la Tunisie et la Colombie. Ces pays représentent un éventail de situations différentes où les progrès réalisés, les défis rencontrés et les contextes politiques et institutionnels globaux varient considérablement. En Gambie, les recommandations de la commission vérité et la législation sur les réparations ont fait naître chez les victimes l'espoir de recevoir des réparations, mais un programme national n'a pas encore été mis en œuvre. En Ouganda, le gouvernement a établi le cadre juridique et politique des réparations, mais en raison d'une volonté politique stagnante au niveau national, il n'existe pas de législation ou de mécanisme permettant d'en accorder. En Tunisie, la commission vérité a recommandé un programme de réparations, mais la situation politique et économique a rendu peu probable l'avancement de sa mise en place dans un avenir proche. En Colombie, les difficultés rencontrées dans l'application des réparations administratives ont inspiré la conception de sanctions réparatrices qui comprennent des projets de réparation, bien qu'elles n'aient pas encore été arbitrées par la justice.

Néanmoins, une comparaison des objectifs et des stratégies des acteurs locaux dans ces quatre contextes offre des informations précieuses pour ceux qui travaillent dans ces pays et dans d'autres. Ces enseignements portent sur les points suivants : les façons spécifiques dont les réparations peuvent contribuer au bien-être et au développement ; les approches innovantes et efficaces pour garantir que les victimes et les communautés reçoivent des réparations et un soutien ; l'intégration des besoins des victimes dans les politiques de développement, lequel, avec un objectif explicite, peut constituer une réparation ; et les éléments réparateurs des mesures complémentaires de réformes et de responsabilisation qui s'attaquent à la corruption et à la marginalisation, et ouvrent des voies vers la reconnaissance et l'indemnisation.

HRC/49/39, 12 janvier 2022 ; Groupe de travail sur la justice transitionnelle et l'ODD 16+, « Sur des bases solides : bâtir une paix et un développement durables après des violations massives des droits humains », 2019.

³ Voir, par exemple, Pablo de Greiff, *The Handbook of Reparations* (Oxford : Oxford University Press, 2006) ; Sarah Kasande et Eva Kallweit, "Building Blocks for Reparations : Providing Interim Relief to Victims Through Targeted Development Assistance", ICTJ, 2020 ; Ruben Carranza, Cristian Correa, et Elena Naughton, « Formulaire de justice : Un guide pour élaborer des demandes de réparations et des processus d'inscription pour les victimes de violations des droits humains », ICTJ, 2017 ; Ruben Carranza, Cristian Correa, et Elena Naughton, "More than Words : Apologies as a Form of Reparations", ICTJ, 2015.

En Gambie, l'accent est mis sur la coordination entre la société civile et l'engagement auprès du gouvernement ; en Ouganda, sur l'organisation d'initiatives communautaires avec les victimes et les survivants ; en Tunisie, sur la nécessité de s'attaquer à la marginalisation régionale et à la discrimination sexuelle ; et en Colombie, sur les réparations administratives et les projets de sanctions réparatrices. Dans le cadre d'une approche globale de la réparation et du développement, il s'agit toutefois de stratégies complémentaires susceptibles d'évoluer au fil du temps et de profiter d'un apprentissage mutuel. À leur manière, elles peuvent toutes contribuer à ce que la justice réparatrice ne contribue pas seulement au développement, mais joue également un rôle important pour le rendre plus inclusif et durable. L'étude propose donc des orientations pratiques et des considérations politiques sur les approches permettant de faire progresser la réparation des violations massives des droits de l'homme, en tant que partie intégrante des efforts sociétaux plus larges visant à apporter un changement significatif et à long terme.

Résultats

Les séquelles des violations en tant qu'obstacles au développement durable : Les séquelles des violations massives des droits de l'homme – non seulement les violations des droits politiques et civils, mais aussi des droits économiques, sociaux et culturels – génèrent des obstacles importants au bien-être des individus et des groupes et au développement durable. Au niveau individuel, les victimes et les survivants des violations subissent des dommages et des pertes physiques, psychologiques, sociales, économiques et politiques, tandis que les groupes, les communautés et les régions sont souvent la cible de diverses formes de destruction, de marginalisation et d'exclusion, et subissent des divisions et des fragmentations sociales et politiques. Au niveau structurel, plusieurs moteurs ou causes profondes de la violence et de l'exclusion peuvent renforcer ces préjudices : notamment la pauvreté, les inégalités, les crises économiques, les systèmes patriarcaux, les migrations, l'espace civique limité, les déficits de capacité et d'intégrité institutionnelles, et les transitions politiques et structurelles limitées à la suite de répressions ou d'un conflit. Ces mêmes causes profondes limitent alors les réponses sociétales, y compris les réparations pour les populations victimes et marginalisées. L'incapacité à reconsidérer les paradigmes de développement qui ont aggravé la pauvreté, renforcé les inégalités, favorisé la corruption et déclenché des conflits ou des violences politiques – et la poursuite invariablement aveugle de ces paradigmes après une transition – rendent improbable la promesse d'un « plus jamais ça ». Les recherches mondiales et le travail de terrain du Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ), y compris les discussions lors d'ateliers organisés en Gambie, Tunisie et Ouganda, montrent clairement que lorsque nous parlons de séquelles du passé qui constituent des obstacles au développement durable, elles comprennent les mêmes politiques de développement injustes prescrites et mises en œuvre par les dirigeants déchus ou sortants.

Les réparations en tant qu'élément du développement durable : Les programmes de réparations peuvent contribuer à réduire les obstacles au bien-être et au développement grâce aux formes qu'ils prennent et aux divers processus par lesquels ils sont conçus et mis en œuvre. Cela ressort clairement des priorités que les victimes expriment le plus souvent, que les commissions vérité citent couramment dans leurs recommandations et que les gouvernements intègrent dans les programmes administratifs de réparations pour qu'ils soient aussi complets et transformateurs que possible. Si l'indemnisation est souvent une priorité pour les victimes, les réparations matérielles peuvent également comprendre les éléments suivants : services médicaux et sanitaires, santé mentale et soutien psychosocial, aide aux moyens de subsistance, possibilités d'emploi, logements, terres, éducation et transports publics. Les réparations collectives pour les communautés et régions touchées peuvent prendre la forme d'infrastructures et de construc-

tion, d'hôpitaux et de cliniques, d'écoles, de programmes environnementaux et d'autres projets de développement communautaire. Les réparations symboliques comprennent les excuses et les commémorations. Les programmes de réparations peuvent contribuer à la capacité d'agir, à l'autonomisation et à la sensibilisation aux droits dans la mesure où ils sont participatifs, consultatifs et accessibles. Les défis auxquels sont confrontés les programmes de réparations comprennent un manque d'inclusivité et, surtout, un manque de mise en œuvre.

Une action collective parmi les victimes, les survivants et la société civile : L'action collective est une stratégie fondamentale pour plaider en faveur de l'exécution de programmes de réparation qui répondent aux besoins des victimes et réduisent les obstacles au développement résultant des violations massives des droits de l'homme. L'action collective dans le contexte des réparations inclut les victimes et les survivants eux-mêmes et leur représentation dans les groupes et réseaux de victimes et autres organisations de la société civile (OSC). Le renforcement de l'action collective peut constituer un élément du développement durable, étant donné son rôle dans le renforcement des capacités d'action, de l'autonomisation, de l'inclusion et de la cohésion sociale. En outre, lorsque des alliances et des coalitions sont formées entre des acteurs de la société civile aux mandats variés, l'action collective peut accroître la probabilité que les programmes de réparation contribuent à modifier les structures sous-jacentes de la marginalisation.

Un engagement direct auprès du gouvernement : Si l'action collective entre les victimes et la société civile peut constituer un élément de développement, les stratégies visant à promouvoir la mise en place d'un programme de réparations comprennent souvent un engagement direct auprès des institutions gouvernementales concernées. Il peut s'agir de plaidoyers, de lobbying, de réunions entre les victimes, les membres de la communauté et les décideurs, de mobilisation et de formation des victimes pour qu'elles jouent un rôle de premier plan dans ce processus, et de sensibilisation des législateurs et des décideurs. Les cibles de ce travail comprennent non seulement les organes chargés des politiques de justice transitionnelle, comme le ministère de la Justice, mais aussi d'autres ministères et départements impliqués dans la mise en œuvre de réparations globales, notamment les ministères des Finances, de la Protection sociale, de la Terre, de la Santé et de l'Éducation, ainsi que les organes législatifs tels que le Parlement, les conseils des gouvernements locaux et les assemblées nationales.

Un soutien direct aux victimes et communautés affectées : Dans les contextes où des programmes de réparations n'ont pas été mis en œuvre, en particulier lorsqu'il n'est pas prévu d'en instituer un bientôt, les acteurs de la société civile peuvent intervenir, en dehors de tout programme de réparations, pour apporter un soutien direct aux victimes et aux communautés affectées de diverses manières. Il peut s'agir d'une assistance dans les domaines de la guérison collective, de la recherche d'enfants (relier les enfants nés de la guerre à leur famille paternelle ou à leur clan), de soutien financier, de moyens de subsistance, de logements, de terres, d'éducation, de soins médicaux, d'un soutien psychosocial, d'une formation professionnelle, d'une aide juridique et de réintégration, autant d'éléments qui ont une incidence directe sur le développement. Ce type de soutien s'est avéré particulièrement utile pour des groupes spécifiques confrontés à des barrières sociales, tels que les jeunes militants, les victimes de violences sexuelles et sexistes et les enfants nés de la guerre. Étant donné que ce type d'initiative est souvent lancé au niveau de la communauté, où les systèmes et les points de vue patriarcaux peuvent être prédominants, des efforts tels que la sensibilisation de la communauté peuvent être nécessaires pour minimiser la stigmatisation associée à la participation. Si cette forme de soutien peut contribuer à combler partiellement le vide laissé par l'absence de programme de réparations et l'inadéquation des programmes de développement, elle n'implique toutefois pas la reconnaissance par l'État des actes

répréhensibles et ne remplit donc pas l'obligation de réparation. Bien qu'elle puisse offrir des enseignements précieux pour les futurs programmes de réparations, elle ne permet pas, contrairement à ces derniers, de restaurer la dignité des victimes ou d'aider à reconstruire leurs relations au sein de la communauté.

Des politiques de développement tenant compte des victimes : Une autre stratégie en dehors du cadre d'un programme de réparations consiste à préconiser que les politiques et programmes de développement s'orientent davantage vers les besoins des victimes et des communautés affectées, tant au niveau national que local. Dans la plupart des cas, les priorités du gouvernement en matière de développement dans les périodes de transition consisteront à reconstruire l'infrastructure générale et à développer l'économie, sans aborder ni supprimer les obstacles spécifiques au bien-être auxquels les victimes et les communautés sont confrontées suite aux violences et répressions. Il est toutefois possible de développer des synergies entre ces deux objectifs. Par exemple, les plans de développement dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté, les terres, l'éducation et la santé peuvent faciliter ou renforcer la mise en place, l'impact et les composantes de reconnaissance des programmes de réparations. En outre, les programmes de développement peuvent donner la priorité aux victimes et aux communautés affectées, en répondant à leurs besoins et en fournissant potentiellement des « composantes de base » pour de futures réparations. Cela pourrait être une possibilité de plaidoyer sous-utilisée, car les victimes et la société civile ne voient souvent pas les programmes de développement sous cet angle, tandis que les gouvernements ignorent souvent le potentiel réparateur des programmes de développement. Mais cela soulève également le risque de confondre les réparations avec le développement.

Des défis opérationnels : Dans les contextes difficiles qui suivent les périodes de conflit et de répression violents, la société civile est confrontée à un certain nombre de défis importants dans la mise en place des efforts visant à défendre et à façonner les programmes de réparations, à fournir un soutien direct et à faire en sorte que la politique de développement soit davantage axée sur les victimes. Il s'agit notamment du manque de données sur les victimes, les préjudices qu'elles ont subis et leurs besoins, ce qui entrave l'efficacité et la portée des réparations. Un autre défi est le manque de coordination de la société civile, laquelle peut être limitée par le peu de capacité et d'expérience en matière d'engagement civique, en particulier si des organisations ayant des mandats et des objectifs différents sont en concurrence pour obtenir un soutien et des opportunités. Un manque de coordination entre les institutions gouvernementales peut exacerber le problème, en réduisant l'impact de l'engagement direct auprès du gouvernement. En outre, les acteurs locaux, en particulier ceux de terrain, sont confrontés à des difficultés d'accès au financement en raison de capacités limitées, d'obstacles procéduraux et de divergences par rapport aux priorités des donateurs. Enfin, l'espace civique est souvent limité par des restrictions, la peur des représailles et l'ingérence du gouvernement, ce qui souligne la nécessité de réformes plus larges.

La responsabilisation et la réparation : Une conception large de la responsabilisation comprend un élément de réparation, permettant ainsi des synergies directes entre les processus de justice pénale et les réparations, suivies du développement. Dans la mesure où les processus de responsabilité pénale sont participatifs et accessibles, par exemple, ils peuvent compléter les programmes de réparations en renforçant la capacité d'action des victimes et des communautés, et les jugements des tribunaux accordant des réparations sous la forme d'une indemnisation des victimes – par exemple pour la perte de biens ou de ressources naturelles – ou de l'imposition de sanctions réparatrices aux auteurs des crimes. Dans les processus de justice pénale, les acteurs de la société civile peuvent jouer un rôle en fournissant une aide juridique et un soutien psycho-

social, ce dernier étant particulièrement important dans les cas de violence sexuelle et sexiste à cause de la stigmatisation qui y est attachée. Au niveau informel, les processus de documentation et de narration menés par les victimes peuvent renforcer l'action de ces dernières tout en fournissant des éléments pour d'éventuelles enquêtes criminelles. Dans certains contextes, en particulier dans les zones rurales, la justice traditionnelle et les processus de réconciliation comprennent des éléments de reconnaissance et de réparation sous forme de dialogues et de rituels. Bien que ces processus puissent poser des problèmes en matière de genre, de jeunesse et de conflits communautaires, leur contribution potentielle à des domaines tels que la réintégration des ex-combattants et l'accès à la terre rend leur pertinence pour le développement évidente. Les efforts de responsabilisation visant à lutter contre la corruption et les crimes économiques peuvent également avoir un effet réparateur en générant potentiellement des fonds grâce à la récupération de biens et en démasquant des systèmes économiques élitistes. Dans la pratique, les avantages de ces efforts restent souvent lettre morte, en partie parce qu'ils s'accompagnent d'une transition politique et d'un changement systémique limités. Enfin, les sanctions imposées aux auteurs de crimes dans le cadre d'un paradigme de justice réparatrice démontrent que le châtement, la réparation et le développement peuvent être combinés au niveau de la conception et, idéalement, dans la pratique également.

Les synergies entre réformes et réparations : L'impact réparateur et transformateur des réparations et de la justice réparatrice risque d'être limité s'il n'est pas intégré dans des processus de réformes plus larges, qui visent à prévenir la répétition des violations et de la marginalisation, à démanteler les systèmes élitistes et corrompus, et à construire des sociétés plus justes et plus inclusives. Ces processus peuvent inclure des réformes constitutionnelles mettant en place des cadres juridiques et administratifs plus inclusifs ; la réforme du secteur de la sécurité, souvent considérée comme un élément clé du développement, avec des composantes substantielles de responsabilisation et de réparation ; et des réformes institutionnelles dans divers secteurs, dont les systèmes judiciaire, de santé et d'éducation, qui ont une incidence importante sur l'accès à la justice et la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels. Il est également important de ne pas ignorer l'élément transnational des systèmes élitistes et abusifs, y compris le rôle des institutions financières internationales et des gouvernements donateurs dans le maintien de modèles de développement injustes. Enfin, la nécessité d'intégrer la réparation dans une réforme plus large est démontrée dans le domaine de la justice et de l'égalité de genre, où la violence, la discrimination et la marginalisation sont intégralement liées et nécessitent des changements aux niveaux politique, social, économique et culturel. Bien que l'ampleur et la complexité de ces problèmes structurels soient décourageantes, ces domaines de réformes potentielles offrent des opportunités précieuses pour les acteurs locaux.

Recommandations politiques

- Reconnaître le rôle joué par les séquelles des violations passées des droits de l'homme, y compris celles liées à la violence, à la répression et à des paradigmes de développement injustes, dans la création d'obstacles au bien-être et au développement durable pour les individus et les communautés.
- Considérer les réparations pour les victimes de violations des droits de l'homme – dont les droits économiques, sociaux et culturels – et les communautés touchées par la marginalisation comme un mécanisme permettant de surmonter les obstacles au bien-être, à la capacité d'action et à l'inclusion et, par conséquent, comme un élément à part entière du développement durable.

- Soutenir l'action collective des victimes, des survivants et des acteurs de la société civile dans divers secteurs afin d'accroître leur influence sur la conception et la mise en œuvre des programmes de réparations des États, et de surmonter les déficits de coordination.
- Faciliter les efforts visant à établir des liens entre les victimes, les survivants et la société civile, d'une part, et l'ensemble des acteurs gouvernementaux concernés par la mise en œuvre de programmes de réparations complets, d'autre part, notamment en renforçant la coordination entre les acteurs gouvernementaux eux-mêmes.
- Soutenir les initiatives de la société civile et des acteurs de terrain qui apportent un soutien direct aux victimes et aux communautés touchées hors du cadre des programmes officiels de réparations, notamment en facilitant l'accès aux possibilités de financement.
- Promouvoir, aux niveaux local, national et international, des politiques et des plans de développement davantage axés sur les victimes, qui répondent aux besoins et aux priorités spécifiques des victimes et des communautés touchées, sans confondre réparation et développement.
- Soutenir les mécanismes de responsabilité pénale qui complètent les réparations, notamment en les centrant davantage sur les victimes grâce à des processus participatifs et accessibles, à la justice informelle et aux pratiques de réconciliation, à la lutte contre la corruption et les crimes économiques et à la récupération des biens, ainsi qu'aux sanctions réparatrices.
- Promouvoir des processus de réformes plus larges qui renforcent l'impact des réparations en démantelant les systèmes abusifs et élitistes – y compris leurs éléments transnationaux – afin de favoriser les réformes constitutionnelles et institutionnelles et de faire progresser la justice et l'égalité entre les hommes et les femmes.

ICTJ

Justice
Vérité
Dignité

Wellspring
Philanthropic Fund 
Upholding human dignity | Unlocking human potential

ICTJ New York
50 Broadway, 23rd Floor
New York, NY 10004
www.ictj.org